



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 45133

## Texte de la question

M. Patrick Delnatte souhaite retenir l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le texte de la motion de l'Union nationale des associations des familles de traumatisés crâniens, qui lui a été adressé à l'occasion de la dernière assemblée générale de cette association. L'UNAFTC revendique qu'une étude soit menée sur les aspects très spécifiques posés par la réparation du dommage corporel d'une victime, par accident, d'un traumatisme crânien. Parallèlement, elle insiste sur l'intérêt de dégager une solution au problème posé par la formation technique spécialisée, généralement insuffisante, concernant ce domaine complexe et très spécifique des médecins experts appelés à effectuer des évaluations médico-légales. Enfin l'UNAFTC rappelle la nécessité d'une définition du cadre d'une mission d'expertise type, précisée par la chancellerie, pour l'évaluation médico-légale d'une victime d'un traumatisme crânien, ainsi que de l'actualisation d'une liste des préjudices indemnifiables, individualisés et perçus sous l'angle de la vie relationnelle en couple et de son devenir. Sur chacun de ces points, il lui demande de bien vouloir lui préciser les perspectives d'action du Gouvernement.

## Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qu'elle partage pleinement son souci de voir améliorer le dispositif d'indemnisation des traumatisés crâniens. Ainsi qu'il le souligne la spécificité de l'évaluation comme de la réparation de ce type de préjudice appelle une étude approfondie de diverses questions dont la formation et la sensibilisation des praticiens du droit, la spécialisation des experts et l'établissement d'une mission type, ainsi qu'une meilleure identification des préjudices et une harmonisation des indemnisations. Toutefois, la réflexion ne peut être utilement menée qu'après un recensement des différents problèmes rencontrés sur le terrain. Un travail préparatoire a été entrepris en ce sens. La chancellerie a pris l'initiative de recueillir auprès d'un certain nombre de praticiens les éléments nécessaires à dresser un constat utile. Les résultats de cette étude seront soumis prochainement à un groupe de travail interministériel élargi en raison des multiples implications tant juridiques que sociales et financières de la question. Les praticiens ainsi que les associations, et particulièrement l'UNAFTC, y seront largement associés.

## Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Delnatte](#)

**Circonscription :** Nord (9<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45133

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 avril 2000, page 2411

**Réponse publiée le :** 4 décembre 2000, page 6888